

LE JOURNAL DE ROUBAIX MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

ALFRED REBOUX... ANNONCES... BUREAU: RUE NEUVE, 17

Table with 2 columns: ROUBAIX LE 7 FEVRIER 1881, BOURSE DE PARIS. Lists various market prices and exchange rates.

BULLETIN DU JOUR

La grave question du divorce s'est produite samedi à la Chambre, un peu à l'improviste; elle ne paraît guère avoir passionné jusqu'ici. Les bons arguments n'ont été produits que devant des banquettes. La thèse et l'antithèse sont d'ailleurs épuisées.

En ce qui concerne le gouvernement, on ne sait pas encore si l'intervention dans le débat. Le conseil des ministres est, en effet, divisé sur la question. En tout cas, si le cabinet se décide à intervenir, ce sera nécessairement contre le divorce; le garde des sceaux, en effet, qui est naturellement désigné pour parler en cette occasion, est nettement opposé à la proposition Naquet, ainsi que le ministre de l'intérieur, M. Constans, rapporteur, en 1876, de la proposition que M. Naquet déposa avant la dissolution, et qui ne put pas venir en discussion, conclut à cette époque contre le divorce. Il est peu probable que M. Naquet ait gain de cause devant la Chambre. On parle cependant d'un projet transactionnel ayant pour but de rallier ceux qu'éfrayait une mesure trop générale. Il s'agirait d'admettre le divorce pour cause déterminée, telle que l'adultère, la condamnation infamante d'un des époux, etc., et de remonter le divorce par consentement mutuel.

Nous avons annoncé que la Chambre avait voté, en première délibération, par 411 voix contre 3, l'ensemble de la loi sur la presse. On assure que, lors de la seconde délibération, le gouvernement demandera la modification de plusieurs articles et notamment le rétablissement de celui qui prévoit et punit le délit d'outrage envers la personne du président de la République.

M. Barjoux devait réclamer samedi la mise à l'ordre du jour de la prise en considération de sa proposition sur le rétablissement du scrutin de liste. Mais le président de la Chambre s'est chargé de cette tâche au moment du règlement de l'ordre du jour. La proposition était l'objet d'un rapport depuis plus de deux mois. M. Floquet, qui occupait le fauteuil, s'est borné à l'inscrire, avec l'assentiment des projets de loi qui figurent déjà à l'ordre du jour, dans un discours à son rang; à moins que — ce qui est plus que probable — on ne réclame pour elle un tour de faveur.

Ce coup d'œil rétrospectif sur les incidents parlementaires de la fin de la semaine, nous amène à signaler l'ajournement de la proposition Labuze sur l'obligation du service militaire imposée aux jeunes gens qui se délient à l'instruction publique et à la carrière ecclésiastique. Le ministre de la guerre a obtenu le vote d'ajournement par 263 voix contre 221, en faisant ressortir la nécessité d'un travail d'ensemble, ces questions étant complexes et connexes.

Dans les cercles politiques de Berlin et de Vienne, on attribue une grande importance au voyage que M. Gambetta doit faire à Vienne au printemps prochain. On a lieu de supposer que le président de la Chambre, des députés de la Chambre, comme on l'avait vu se borner à dire (et qui était neuf et original) que le divorce est un luxe des pays aristocratiques, qui ne trouve pas sa place naturelle dans une démocratie. M. Léon Renault doit reprendre aujourd'hui à M. Louis Légrand, M. Dupand, député d'Ille-et-Vilaine et professeur à la Faculté de droit de Rennes, prendra la parole après M. Léon Renault pour combattre le divorce. Enfin, M. Naquet, auteur de la proposition, le défendra. Le dernier inscrit est M. Caséo d'Ornano, qui est opposé à la loi.

La question turco-grecque en est toujours au même point. La Turquie montre de bonnes intentions conciliantes, mais on même temps elle se prépare à la guerre. Le ministère a soumis à la sanction du Sultan le décret relatif à l'impôt forcé sur les immeubles, et le décret tendant le service militaire aux habitants de Constantinople qui en étaient exempts jusqu'à ce jour par privilège spécial.

Et, d'après le Vahit, l'armée d'Epire et de Thessalie compte environ 100,000 hommes, plus une réserve de 40,000 hommes en voie d'organisation dont la moitié ira à Janina, l'autre moitié à Trikala.

Le Pall Mall Gazette dit que la Porte a informé les ambassadeurs étrangers qu'elle ne leur soumettrait aucun projet de solution pacifique avant d'avoir reçu l'assurance que la Grèce suspendra ses préparatifs militaires et la concentration de ses troupes à la frontière.

UNE RÉVOCATION

On lit dans le Journal officiel: « L'exécutif qui avait été accordé, le 15 avril 1874, à M. Charles de Brest, marquis de Rays, consul de Bolivie à Brest, lui a été retiré le 24 janvier 1881. Comme on le voit, le Journal officiel est muet sur les raisons qui ont fait retirer l'exécutif à M. le marquis de Rays. Nous pouvons suppléer à ce silence. M. le marquis de Rays est capable, mais le gouvernement d'avoir organisé la fondation d'une colonie catholique en France. Un gouvernement catholique des intérêts français aurait été de tout son pouvoir une entreprise de ce genre. Mais du moment qu'il s'agit d'une œuvre que le fondateur déclare depuis être catholique et française, l'opportunité ne manifeste sa sollicitude que par des mesures de genre de celle qu'enregistre l'Officiel. »

Mais maintenant, les taches ont disparu, lavées par quatre-vingts ans de républicanisme, écumées, et détrempées par quelques rayons de soleil de victoire. Tout a disparu. Il n'y a plus en France qu'un uniforme. Blancs et Bleus, il n'y a plus de Blancs. Pour rétablir ces deux mots terribles, il faudrait ressusciter les cataclysmes qui leur donnèrent naissance, et assurer que M. Dugué n'est pas et n'est pas le possesseur. Quel est donc le dessein de ces souvenirs historiques qui nous plus couramment dans nos armoires, nous plus de détails leur point d'union, plus complètes, plus riches, plus qu'il n'ait sans doute subi cette étonnante réaction. A-t-elle seulement — comme il est arrivé souvent — à se républicaniser — comme nous pourrions le nommer — en carcéral pendant quelques mois dans une de ces pénitenciers de prisonniers ou les prisonniers ont la faculté de se promener dans un jardin et de recevoir leurs amis? Ou bien a-t-elle véritablement corrigé la rigueur du carcéral d'Etat, et, comme un autre Sétius-Pelléas, languissant dans un cachot, s'est-il plu à se promener dans un jardin et de recevoir leurs amis? Ou bien a-t-elle véritablement corrigé la rigueur du carcéral d'Etat, et, comme un autre Sétius-Pelléas, languissant dans un cachot, s'est-il plu à se promener dans un jardin et de recevoir leurs amis?

BLANCS ET BLEUS

Je suis avec les Bleus, sans que vous sachiez avec eux. C'est ainsi que M. Dugué de la Fauconnerie termine sa profession de foi nouvelle. M. Dugué est de notre métier. Il connaît les trucs et les ficelles, et il est sûr de lui. Il a dit, dans son beau cabinet de travail de la rue Fontaine: — Hé, hé, c'est assez malin ce que je viens de trouver. — Blancs et Bleus! Nous verrons comment nos adversaires nous tireront. Blancs et Bleus! Cela fait toujours bien. Et de fait, quand on n'y réfléchit pas cela vous déconcerte. — Evidemment, je ne peux pas être avec les Bleus. Evidemment je suis avec le bleu. Or, Dugué est avec les Bleus: donc je suis avec Dugué, a dit l'électeur de Montagne.

C'est bien la-dessus que comptait son député, malin et volage. Mais si, une fois par hasard, l'électeur raisonnait qu'arriverait-il? Il découvrirait que son très aimable représentant a essayé de tromper son innocence et d'abuser sa jeunesse, vu qu'il y a un bon demi-siècle que les Bleus et les Blancs n'existent plus. Si vous dites à un monsieur quelconque occupant de politique: — Seriez-vous par hasard avec ceux qui ont fusillé le duc d'Enghien? — Généralement il vous répond avec anxiété: — Non. — Mais seriez-vous alors avec ceux qui ont assassiné le général Rameil? — Pas davantage. — Et avec les brigands qui ont coupé le cou à Louis XVII? — Encore moins. — Et avec l'inquisition d'Espagne et les tourmenteurs du Portugal? — Jamais de la vie. — Et avec le général Moreau et Georges Cadoudal? — S'abouchèrent, rapprochés, un instant par leur haine commune contre Bonaparte. Ce ne fut pas long. — C'est un Bleu, dit Cadoudal. — C'est un Blanc, dit Moreau. Et ils se séparèrent. Ils avaient compris qu'en eux se joignaient des haines féroces dont ni l'ambition ni le dévouement farouche ne pouvaient comprimer les mouvements tumultueux.

Alors les mots: Blancs Bleus, signifiaient quelque chose de terrible et d'irréconciliable. Il y avait sur l'uniforme des Bleus et sur les vestes des Blancs des traînées de sang séché qui seraient redevenues liquides et vermeilles si le Vendéen et le soldat de la République avaient marché côte à côte.

Alors les mots: Blancs Bleus, signifiaient quelque chose de terrible et d'irréconciliable. Il y avait sur l'uniforme des Bleus et sur les vestes des Blancs des traînées de sang séché qui seraient redevenues liquides et vermeilles si le Vendéen et le soldat de la République avaient marché côte à côte.

Alors les mots: Blancs Bleus, signifiaient quelque chose de terrible et d'irréconciliable. Il y avait sur l'uniforme des Bleus et sur les vestes des Blancs des traînées de sang séché qui seraient redevenues liquides et vermeilles si le Vendéen et le soldat de la République avaient marché côte à côte.

Alors les mots: Blancs Bleus, signifiaient quelque chose de terrible et d'irréconciliable. Il y avait sur l'uniforme des Bleus et sur les vestes des Blancs des traînées de sang séché qui seraient redevenues liquides et vermeilles si le Vendéen et le soldat de la République avaient marché côte à côte.

LE MARTYRE DE M. CAZOT

M. le ministre de la justice a cru prudent de faire un grand effet, en rapportant les souvenirs qu'il a eues pour la République. « J'ai été la victime de réactions, a-t-il dit, j'ai payé de ma liberté les combats que j'ai soutenus pour la cause républicaine. » Mais pour faire valoir quel que soit l'impresion sur ses auditeurs, M. Cazot aurait dû entrer dans

M. le ministre de la justice a cru prudent de faire un grand effet, en rapportant les souvenirs qu'il a eues pour la République. « J'ai été la victime de réactions, a-t-il dit, j'ai payé de ma liberté les combats que j'ai soutenus pour la cause républicaine. » Mais pour faire valoir quel que soit l'impresion sur ses auditeurs, M. Cazot aurait dû entrer dans

M. le ministre de la justice a cru prudent de faire un grand effet, en rapportant les souvenirs qu'il a eues pour la République. « J'ai été la victime de réactions, a-t-il dit, j'ai payé de ma liberté les combats que j'ai soutenus pour la cause républicaine. » Mais pour faire valoir quel que soit l'impresion sur ses auditeurs, M. Cazot aurait dû entrer dans

M. le ministre de la justice a cru prudent de faire un grand effet, en rapportant les souvenirs qu'il a eues pour la République. « J'ai été la victime de réactions, a-t-il dit, j'ai payé de ma liberté les combats que j'ai soutenus pour la cause républicaine. » Mais pour faire valoir quel que soit l'impresion sur ses auditeurs, M. Cazot aurait dû entrer dans

M. le ministre de la justice a cru prudent de faire un grand effet, en rapportant les souvenirs qu'il a eues pour la République. « J'ai été la victime de réactions, a-t-il dit, j'ai payé de ma liberté les combats que j'ai soutenus pour la cause républicaine. » Mais pour faire valoir quel que soit l'impresion sur ses auditeurs, M. Cazot aurait dû entrer dans

M. le ministre de la justice a cru prudent de faire un grand effet, en rapportant les souvenirs qu'il a eues pour la République. « J'ai été la victime de réactions, a-t-il dit, j'ai payé de ma liberté les combats que j'ai soutenus pour la cause républicaine. » Mais pour faire valoir quel que soit l'impresion sur ses auditeurs, M. Cazot aurait dû entrer dans

M. le ministre de la justice a cru prudent de faire un grand effet, en rapportant les souvenirs qu'il a eues pour la République. « J'ai été la victime de réactions, a-t-il dit, j'ai payé de ma liberté les combats que j'ai soutenus pour la cause républicaine. » Mais pour faire valoir quel que soit l'impresion sur ses auditeurs, M. Cazot aurait dû entrer dans

M. le ministre de la justice a cru prudent de faire un grand effet, en rapportant les souvenirs qu'il a eues pour la République. « J'ai été la victime de réactions, a-t-il dit, j'ai payé de ma liberté les combats que j'ai soutenus pour la cause républicaine. » Mais pour faire valoir quel que soit l'impresion sur ses auditeurs, M. Cazot aurait dû entrer dans

M. le ministre de la justice a cru prudent de faire un grand effet, en rapportant les souvenirs qu'il a eues pour la République. « J'ai été la victime de réactions, a-t-il dit, j'ai payé de ma liberté les combats que j'ai soutenus pour la cause républicaine. » Mais pour faire valoir quel que soit l'impresion sur ses auditeurs, M. Cazot aurait dû entrer dans

M. le ministre de la justice a cru prudent de faire un grand effet, en rapportant les souvenirs qu'il a eues pour la République. « J'ai été la victime de réactions, a-t-il dit, j'ai payé de ma liberté les combats que j'ai soutenus pour la cause républicaine. » Mais pour faire valoir quel que soit l'impresion sur ses auditeurs, M. Cazot aurait dû entrer dans

M. le ministre de la justice a cru prudent de faire un grand effet, en rapportant les souvenirs qu'il a eues pour la République. « J'ai été la victime de réactions, a-t-il dit, j'ai payé de ma liberté les combats que j'ai soutenus pour la cause républicaine. » Mais pour faire valoir quel que soit l'impresion sur ses auditeurs, M. Cazot aurait dû entrer dans

M. le ministre de la justice a cru prudent de faire un grand effet, en rapportant les souvenirs qu'il a eues pour la République. « J'ai été la victime de réactions, a-t-il dit, j'ai payé de ma liberté les combats que j'ai soutenus pour la cause républicaine. » Mais pour faire valoir quel que soit l'impresion sur ses auditeurs, M. Cazot aurait dû entrer dans

FEUILLETON DU 8 FEVRIER

LES RIVALITÉS. — Dieu soit béni! vous êtes vivant! s'écria-t-il. — Oui, dit Hervey, grâce à Morisset et à Marceline. — Expliquez-vous, mon ami. Jacques Hervey apparut à M. Laroche les incidents de la nuit précédente. — Dans tous cas, je vois un quel-que-chose abominable et un crime. Heureusement le coupable m'est connu. — Qui supposez-vous donc? — Jean Malicorne! A-t-il autre que lui n'avait intérêt à vous attirer à onze heures de la nuit aux Moustiers; aucun autre que lui n'a pu lever les aiguilles de la Cure! Il faut mettre un terme à ces attentats. — Oh! allez-vous mon cher Laroche? demanda Jacques Hervey au marchand de bois qui se dirigeait vers la porte. — Faire mon devoir, dit celui-ci. — M. Laroche, sans plus s'expliquer, se rendit chez le maire. — Monsieur, dit-il à l'officier municipal, je viens vous annoncer un crime et requérir l'arrestation d'un coupable. — Un crime? dit le maire. — L'assassinat de M. Laroche, dit-il. — Et qui est le coupable? — Le coupable, c'est Jean Malicorne. — Et qui est le témoin? — C'est moi, dit-il. — Vous en trouvez sans doute chez lui. Qui donc avait intérêt à commettre un pareil crime? Qui donc était l'ennemi de M. Hervey? Qui donc le constamment persécuté et calomnié? C'est Jean Malicorne. — Déposons-les, dit le maire de Châteaubernard. — M. le maire de Châteaubernard était revenu de la haute opinion

confirmera ma déclaration. Cela n'est pas tout. Hier, à dix heures et demie du soir, un enfant du hameau, envoyé par quelqu'un qu'il croyait être un domestique de la ferme des Moustiers, s'est présenté chez le docteur Hervey, et lui a prié de se rendre à la ferme pour un accouchement. C'était un mensonge et un piège. Nulle femme à la ferme n'avait besoin de l'aide du médecin. M. Hervey est revenu vers le village, et, certain de l'état de la rivière, qu'il avait traversée une heure auparavant, il a lancé son cheval dans le gué. A la même heure, un accident levait les aiguilles du barrage, une éclusée formidable se déversait, et la voiture du docteur Hervey était entraînée par les eaux, emportant le cheval et mon ami. — Le médecin est mort? s'écria le maire. — Non, grâce au courage et au dévouement de Morisset, qui, ayant entendu son cri de détresse, est venu à son secours. — Mais quel est le coupable? — Le même qui avait commandé à Morisset d'assassiner M. Hervey: Jean Malicorne! — C'est bien dit! Et les preuves? — Vous en trouvez sans doute chez lui. Qui donc avait intérêt à commettre un pareil crime? Qui donc était l'ennemi de M. Hervey? Qui donc le constamment persécuté et calomnié? C'est Jean Malicorne. — Déposons-les, dit le maire de Châteaubernard. — M. le maire de Châteaubernard était revenu de la haute opinion

qu'il avait eue jusqu'alors de son riche voisin. — Il y a des préconceptions assez graves pour commencer une instruction, dit-il. Je me rends immédiatement chez M. Malicorne. Voyez-moi Andoche Morisset, je vais l'interroger. — Dans une heure il sera là. — Lorsque le maire arriva dans la maison de l'usurier, celui-ci était au lit et en proie à une fièvre violente. Sa femme était à ses côtés. — Monsieur Jean Malicorne, dit le maire, la voix publique vous accuse d'avoir cette nuit, levé les aiguilles de la Cure pour arriver à la mort de M. le docteur Hervey. Est-ce vrai? — Malicorne semblait se débattre contre un fantôme dont la vue l'obsédait. — Un râle sourd sortit de sa poitrine. — Ah! Seigneur! s'écria madame Julienne, mon pauvre Jean n'a point quitté le lit depuis hier. Voyez dans quel état il est. — Le maire jeta un regard dans la chambre. Dans la ruelle du lit, il vit un pantalon tout humide encore, maculé de boue, souillé de sang et d'eau; à côté une paire de gros souliers ferrés était dans le même état. — Ah! malheureux s'écria-t-il en secouant le bras de l'usurier, regardez! — Jean Malicorne se dressa sur son séant; ses yeux étaient égarés, ses traits étaient livides, ses dents se heurtaient dans une horrible orbite; ses traits

orientement contractés, avaient cette teinte de cire, précurseur de la mort. — Eh! bien, oui, dit-il, oui; je me suis vengé! Le Parisien est mort, il n'épousera pas Adrienne. — Vous vous trompez, Jean Malicorne, dit le maire d'une voix grave, M. Hervey est vivant. — Malicorne poussa une exclamation de rage et de désespoir. Le sang afflua au cerveau, et la congestion se déclara. — Jean Malicorne était perdu. Il retomba sur son lit, et son agonie commença. Elle dura deux jours. Il mourut dans la soirée du vendredi sans avoir repris connaissance. Dieu eût chargé de la punition du vieux pécheur! — Deux mois plus tard, mademoiselle Adrienne Debray se nommait Mme Jacques Hervey. — Quant à Prosper Malicorne, il changea de nom et se fit appeler le comte de Châteaubernard. Aidé de quelques amis, il devint en peu de temps la succession de son père; puis ne sachant que faire pour vivre, il s'est associé à une compagnie d'extraterritoriale, et à l'heure présente, il signe comme officier de santé les ordonnances de son supérieur. — Julienne Malicorne n'est point encore morte; plus rapace, plus avare, elle a même, on la trouve sur les bords de l'Yonne.

faisant paître une vache élève, et, fidèle à ses anciennes habitudes, elle ne rentre dans sa maison qu'après avoir rapiné dans les champs de ses voisins. — Si l'un de nos lecteurs a jamais occasion de parcourir la route de Vermentaz à Courson, qu'il s'arrête à la seconde borne kilométrique, après avoir quitté le premier de ces deux bourgs; il verra à mi-côte, sur la droite, une maison coquette, construite en pierres et en briques rouges, et tout entourée de grands bois. Une longue avenue, plantée d'arbres, conduit de la maison à la rivière. Devant elle sont de vastes horizons. Rien n'est plus charmant et plus pittoresque que cette habitation. — C'est là que demeurait M. et madame Jacques Hervey, à égale distance et peu près des deux amitiés qui les ont protégés et ont aidé à leur bonheur. — Madame Jacques Hervey a aujourd'hui un peu plus de quarante ans; elle est en core belle et adroite de tout le monde. — Jacques Hervey vit en philosophe et en sage, entre ses amis sa femme et deux beaux garçons dont il espère faire des citoyens utiles. — Tout est bien qui finit bien!

FIN.